

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE VAUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2018

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement 2017 d'un montant de 31 072,40 € est affecté en totalité en investissement.

FIXATION DU TAUX DES TROIS TAXES

Le CM a décidé d'augmenter, le taux d'impositions de 1 % des taxes d'habitation et foncier bâti et de laisser le foncier non bâti comme suit :

- De 9,75 % à 9,85 % pour la taxe d'habitation
- De 9,32 % à 9,40 % pour le foncier bâti
- 62,37 % pour le foncier non bâti.

L'augmentation a été votée à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2017

Le CM adopte à l'unanimité le budget primitif 2018 présenté par Monsieur Roland SIMON,

Il s'équilibre de la façon suivante en recettes et en dépenses :

- De fonctionnement : **407 460,00 €**

Et les montants à la section d'investissement sont les suivants :

- Dépenses d'investissement : **128 120,67 €**
- Recettes d'investissement : **250 622,40 €**

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP

Le conseil municipal a décidé de modifier la délibération prise lors du conseil municipal du 7 décembre 2017 et plus particulièrement l'article 5 sur les modalités de retenues pour absence ou de suppression. Le régime indemnitaire sera maintenu en totalité en cas de maladie, de congés payés...

SUBVENTION

Le conseil municipal a attribué une subvention de 252,60 € à l'association « La Bergerie et Compagnie » calculée sur la base de 0,30 centimes par habitant.

PRECISION SUR LA NATURE DES DEPENSES AU COMPTES 6232 ET 6257

Le conseil municipal a décidé de fixer les dépenses susceptibles de figurer aux comptes 6232 « Fêtes et cérémonies » et 6257 « Réception » selon une liste détaillée.